Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 49 (1987)

Heft: 14

Artikel: Réparer soi-même : oui, mais où sont les limites?

Autor: Gnädinger, Ruedi

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1085104

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TA-Spécial TA 14 / 87

Réparer soi-même: oui, mais où sont les limites?

Ruedi Gnädinger LBL

De nos jours, aucune exploitation agricole ne peut se passer d'un atelier pour effectuer les travaux d'entretien simples et, au besoin, pour remédier à des dérangements. La nécessité d'un tel équipement est même reconnue par les représentants de l'industrie des machines agricoles.

Par contre, les avis sont partagés sur la part des réparations devant être accomplies par l'agriculteur lui-même et, par conséquence, sur la manière d'aménager un atelier agricole.

Pour répondre à ces questions, nous les décomposons selon les points de vue suivants:

- savoir et plaisir,
- temps à disposition,
- compétitivité par rapport aux ateliers spécialisés dans les machines agricoles et à d'autres entreprises artisanales.

Savoir et plaisir

Le savoir et le plaisir procurent ensemble la faculté de réussir la réalisation d'un projet. Le plaisir et la motivation ne remplacent certes pas le savoir et les connaissances, mais ils aident de façon décisive à combler des lacunes en temps voulu.

Ce fait doit servir de fil conducteur à toutes les réflexions concernant le choix des travaux d'entretien et de réparation à exécuter soi-même. A ce sujet, voilà deux exemples extrêmes: le réglage des soupapes d'un



L'acquisition d'un outil manuel, rangé de façon à être trouvé rapidement, est rentable. Par contre, les achats de machines coûteuses peu utilisées constituent des investissements contestables.

moteur à combustion interne et la peinture à neuf des volets. Il est incontestable que ces deux tâches constituent des mesures de conservation de la valeur.

Le premier de ces deux travaux nécessite de vastes conaissances théoriques et une grande habilité artisanale pour pouvoir observer avec précision les recommandations du fabricant. La quantité de travail est faible. Par conséquent, le tarif pour le travail dans les ateliers de machines agricoles est bas. Le plaisir d'accomplir un tel travail agrandit la curiosité technique et l'épanouissement personnel

consécutif à la réussite de l'exécution.

Pour peindre les volets, il faut savoir comment traiter la vieille couche de peinture et comment choisir les types de peinture les plus adéquats. Dans ce domaine, on dispose généralement déjà d'une expérience personnelle. Sinon, il est possible de demander conseil auprès d'un vendeur de peinture (commerce spécialisé ou entreprise de peinture). La qualité de l'exécution de projets de ce genre est principalement dépendante de l'endurance disponible pour un travail de précision propre. Dans ce cas, ce sont principalement la contemplation de l'ouvrage et l'économie réalisée qui procurent le plaisir du travail.

De la comparaison de ces deux types de travail, ont peut déduire que la question posée dans le titre de cet article «Réparer soimême: oui, mais où sont les limites?» n'a pas un caractère décisif. Il est beaucoup plus important de savoir quels sont, parmi les nombreux travaux possibles des domaines artisanaux particuliers, ceux qui doivent être réalisés en régie propre. Outre l'exemple du travail de peinture, les travaux de maconnerie, de menuiserie et de charpenterie conviennent parfaitement à une exécution en régie propre.

Si l'on engage sa capacité de travail là où les exigences relatives au savoir sont remplies, l'investissement en temps devient fructueux. Par contre, si l'on ne fait que suivre sa curiosité, son besoin de s'affirmer ou même sa jalousie à l'égard de l'artisan, il faut s'attendre à des répercussions – au niveau financier également.

Temps à disposition

Fais-le toi-même, mais correctement! Ce principe important ne peut être observé que si l'on n'est pas désespérément surchargé de travail. S'il ne reste que peu de temps une fois les travaux agricoles et de gestion accomplis, il s'agit de l'utiliser rationnellement. Les projets doivent être classés par ordre d'urgence:

- 1. Travaux d'entretien et de réparation pressants.
- 2. Travaux de réparation et d'entretien prévisibles.
- Projets de type plutôt optionnel, tels que modifications ou améliorations apportées à des machines ou changements et rénovations des bâtiments.

Une comparaison entre le surplus de travail et le temps dispo-

Coûts fixes occasionnés par l'atelier propre à l'entreprise

Suppositions

- Espace de 100 m³ pouvant être chauffé, réalisé selon les prescriptions de la protection contre les incendies.
 Valeur à l'état neuf: Fr. 25'000.-.
- Outils artisanaux, appareils et installations d'une valeur à l'état neuf de Fr. 10'000.-.
- Durée d'amortissement: 50 ans pour les bâtiments, 15 ans en moyenne pour l'inventaire.
- Durée d'exploitation annuelle: 300 heures.

Coûts fixes

Amortissement	Fr. 1167
Intérêts	Fr. 1260
Entretien des bâtiments	Fr. 125.–
Assurance	Fr. 30.–
Total	Fr. 2582.–

Il en résulte des frais fixes d'environ Fr. 8.- à Fr. 9.- par heure d'utilisation.

nible indique aussi dans quelle mesure les travaux doivent être confiés aux ateliers de machines agricoles ou à d'autres artisans.

Compétitivité par rapport aux ateliers spécialisés dans les machines agricoles et à d'autres entreprises artisanales

Les dépenses de l'entreprise comportent les postes suivants:

- Conseil, explications et devis.
- 2. Livraison du matériel.
- Exécution proprement dite du travail.
- 4. Garantie sur le matériel et le travail.

Pour parvenir à fournir rapidement ces prestations, un élargissement des infrastructures (entrepôt, ateliers, équipements, administration, etc...) est nécessaire. C'est pourquoi il ne faut comparer que ce qui est comparable lors de contrôles de la compétitivité des prestations propres par rapport à celles des entreprises.

Par des propositions judicieuses de solutions, un spécialiste compétent peut procurer un profit permettant de compenser largement ses tarifs horaires élevés.

Lors de livraisons de matériel, plus particulièrement de pièces de rechange montées par l'entreprise de machines agricoles, la garantie sur le matériel et le travail est fournie. Par exemple, au cas où une pompe à eau de

Types de travaux à effectuer en prestation propre ou à confier au «spécialiste»

Prestation propre

- soins de machines,
- travaux de maintenance simples,
- travaux de peinture,
- construction d'échafaudages pour les fassades.
- travaux de menuiserie et de charpenterie simples,
- remplacement de vitres de fenêtres,
- démontage manuel,
- travaux de maçonnerie (petits coffrages, dalles, etc. . . .)

Spécialiste

- généralement, en cas de nécessité en raison de la sécurité et de prescriptions,
- réparations importantes sur machines et tracteurs,
- travaux de réglage de moteurs à combustion interne.
- soudures,
- installations électriques.

TA-Spécial TA 14 / 87

tracteur récemment remplacée s'avère à son tour non-étanche pendant la période de garantie valable pour une telle pièce, l'installation d'une nouvelle pompe est réalisée gratuitement. En cas de prestation propre, l'agriculteur devrait supporter lui-même le risque d'un nouveau défaut.

Eu égard les prix pour le travail facturés par les entreprises artisanales, chaque agriculteur en vient naturellement à se demander s'il ne devrait pas se charger lui-même du prochain travail de même type qui se présentera.

Les traifs de régie recommandés actuellement par les associations professionnelles s'élèvent à:

- 52.40 Fr. 1) pour un mécanicien sur machines agricoles.
- 47.90 Fr. 2) pour un peintre,
- 55.— Fr. 2) pour un menuisier,
- 49.20 Fr. 2) pour un maçon,
- 50.80 Fr. 2) pour un charpentier.

Pour pouvoir comparer ces tarifs à une éventuelle prestation propre, il faut ajouter à la valeur établie du travail personnel les frais supplémentaires suivants:

- Frais provoqués par un besoin en travail supérieur visà-vis de l'artisan expérimenté (chacun a certainement déjà remarqué que le temps nécessaire à l'éxécution d'un travail inhabituel diminue de moitié la deuxième fois).
- Frais liés à l'atelier de ferme et à d'autres équipements indispensables.
- Frais pour les autres prestations de l'entrepreneur déjà mentionnées au préalable.

Conclusions

Le savoir-faire et une certaine routine sont indispensables pour bien réussir un travail. De ce point de vue, personne ne dispose de meilleurs atouts qu'un homme de métier expérimenté.

C'est pourquoi, chaque agriculteur apprécie à sa juste valeur de pouvoir compter au besoin sur un artisanat local performant. Pour cette raison, les prestations propres et les recours aux artisans ne devraient pas se concurrencer réciproquement, mais, au contraire, se compléter. L'agriculteur prend en charge les travaux simples et nécessitant beaucoup temps, tandis que les «spécialistes» effectuent les travaux plus exigeants. La collaboration peut devenir si intense que l'agriculteur «assiste» l'artisan dans son atelier, ce qui permet une exploitation optimale du savoir du spécialiste et des installations existantes. De telles formes de collaboration ne sont naturellement possibles qu'en présence d'une entente mutuelle et d'une sympathie récipro-(trad. qh) que.

Appareils de soudage

électriques, bobinage de cuivre, testés SEV. Fabrication suisse, dès Fr. 420.–. Appareils sans paliers et réglables électroniquement.

Installations de soudage au gaz de protection

Machines à 3 phases, 380 V, 30 à 230 Amp., y compris brûleur et soupape, Fr. 1590.-.

Installations de soudage autogène

Chariot de soudage, bouteilles d'acier, soupapes, tuyaux, brûleurs, électrodes, fers de brasage.

Exigez nos prospectus avec liste de prix.

ERAG, E. Rüst, 9212 Arnegg, tél. 071-85 18 55

Compresseurs à air

Installations automatisées avec 10 atm rel, avec chaudière, dès Fr. 585.–. Accessoires et pièces détachées.

Compresseurs à prise de force

5 m de tuyaux y compris et raccord de pompe Fr. 310.-.

Pistolets à peinture, gonfleurs de pneus, outils à air comprimé.

Demandez liste de prix détaillée directement auprès du fabricant.

ERAG, E. Rüst, 9212 Arnegg, tél. 071-851855

Technique Agricole – la revue spécialisée pour le spécialiste

¹⁾ Union Suisse du Métal.

²⁾ Associations cantonales zurichoises.